

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE COTUTELLE INTERNATIONALE DE THESE
ENTREE EN VIGUEUR LE 20/04/2015

ENTRE

L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

N° SIRET 19921204400010

Code APE 803 Z

200 Avenue de la République 92001 Nanterre cedex

Représentée par son Président Monsieur Jean-François BALAUDÉ

Ci-après dénommée « UPN »

ET

L'UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAÏA

campus Aboudaou Route de Tichy RN9 - Béjaïa

Ci-après individuellement désignés par la Partie et collectivement par les Parties.

Pour la thèse préparée en cotutelle par :

Tlidja Haddad

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

L'UPN et L'UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAÏA ont conclu une convention de cotutelle, entrée en vigueur le 20/04/2015.

Le présent Avenant 1 a pour objet de prolonger la durée de la Convention et/ou éventuellement la modification sur:

- le paiement des droits de scolarité,
- le directeur de thèse,
- les modalités de désignation du jury de thèse,
- le lieu de soutenance de thèse,
- les frais de soutenance de thèse
- la résiliation anticipée.

ARTICLE 1.1 : (article qui se réfère à la durée)

Les dispositions stipulées à l'article 1 de la Convention initiale sont prolongées pour une durée d'un an

pour l'année universitaire 2017-2018.


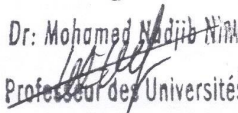
ARTICLE 3 : INTEGRALITE DES DISPOSITIONS

Il est expressément entendu que, à l'exception des modifications apportées par le présent Avenant 1, toutes les autres stipulations de la Convention demeurent inchangées et parfaitement opposables.

Le présent Avenant 1 et la Convention expriment l'intégralité des obligations des Parties et forment un tout indivisible.

Fait en 7 exemplaires originaux

Le _____

<p>Université Paris Nanterre</p> <p>Le Président Jean-François Balaudé</p> <p>La Directrice de thèse Régine Scelles</p> <p>La Directrice de l'école doctorale 139 -CLM Denis Forest</p> <p>La Doctorante Tlidja Haddad </p>	<p>Université Abderrahmane Mira de Béjaïa</p> <p>Le président Boualem Saidani</p> <p>Le directeur de thèse Mohamed-Nadjid Nini</p> <p> Dr: Mohamed Nadjid Nini Professeur des Universités</p> <p>La Directrice de l'école doctorale</p>
---	---